



S'KRÜTTBLÄTT

FEUILLE D'INFORMATIONS RAPIDES

N°1 / 113 / 2012

le 07 février 2012

Projet de fusion de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun avec la Communauté d'Agglomération de Colmar la controverse

Lors de sa réunion plénière du 8 décembre dernier, le Conseil communautaire de la CCPRB s'est prononcé à une très large majorité sur le principe d'une fusion avec la CAC au 1^{er} janvier 2013 et sur l'exercice des compétences optionnelles et facultatives qui seront restituées aux communes par le nouvel EPCI issu de la fusion, et qui pourraient être confiées au Syndicat des Affaires Culturelles du Canton d'Andolsheim existant, ses statuts devant à cet effet être révisés.

Je vous rappelle que cette importante décision portant sur l'avenir de notre territoire a été prise à la suite d'une réflexion approfondie sur un rapprochement avec les intercommunalités voisines.

J'en ai tenu régulièrement informé le Conseil municipal qui a d'ailleurs été invité à deux séances de restitution à l'Espace Ried Brun, le 15 septembre 2011 pour la Communauté de Communes du Pays de Brisach et le 28 septembre 2011 pour la CAC. De plus, j'avais convié le Président de la CCPRB en Mairie, pour faire le point et apporter des précisions complémentaires aux membres du Conseil municipal qui s'est prononcé favorablement à l'adhésion de la CCPRB à la CAC, le 28 octobre 2011.

Je vous avais également tenu au courant de l'évolution de l'intercommunalité dans notre secteur, régulièrement et directement à travers le S'Krüttblätt, plus particulièrement des 20 juin et 2 novembre 2011, et lors de la Fête de Noël du 11 décembre 2011. Je reprends à votre intention les propos que j'ai tenus à cette occasion :

« A cet instant, je souhaiterais aussi évoquer un autre point d'actualité, important pour la commune et pour notre avenir, celui, vous vous en doutez, de l'intercommunalité.

Vous avez pu lire dans la presse que dans sa réunion de jeudi dernier, le 8 décembre, le Conseil de Communauté du Pays du Ried Brun a décidé le

principe d'une fusion de notre Communauté de Communes avec la Communauté d'Agglomération de Colmar, au 1^{er} janvier 2013, avec possibilité de transférer les compétences non exercées par la CAC, le cas échéant au SIACCA existant.

Cette décision n'a pas fait l'unanimité au sein du Conseil de Communauté, et pour sa part, le Conseil municipal de Riedwihr avait également hésité, avant de se prononcer favorablement pour un rapprochement avec la CAC, qui aura pour conséquence la création d'une nouvelle structure issue de la fusion entre la CAC et la CCPRB. Il faut en effet comprendre l'attachement des communes à la CCPRB : elles l'ont créée, l'ont façonnée au fil des ans pour rendre aujourd'hui les services que l'on sait, à la population. Par ailleurs, intégrer une grosse structure comme la CAC n'est pas évident : quels seront nos moyens d'action ?

Pourtant, il a fallu se rendre à l'évidence. L'évidence, quelle est-elle ?

C'est le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet, en application de la loi de décembre 2010, qui a été l'élément déclencheur.

- *Quid de Grussenheim, membre fondateur forcé de quitter la Com/Com*
- *Quid des transports en commun après la disparition du SITREC, engendrée par l'adhésion téléguidée de Sundhoffen à la CAC.*

Ces deux points impactent lourdement le budget de la CCPRB déjà fortement contraint.

Le Constat :

- *La Communauté de Communes a un excédent de 54 000 € au budget 2010, soit une capacité d'autofinancement pratiquement nulle, ce qui hypothèque la question des transports dont le coût s'élève à quelques 270 000 € en 2012*
- *La Communauté de Communes a un endettement financier conséquent, près de 4 millions d'Euros, lié notamment à la construction du Ried Brun et à l'assainissement en cours de Fortschwihr, ainsi que celui repris du SIVU de l'Orch*
- *Le moindre grain de sable, surtout dans un contexte de crise et de désengagement inévitable de l'État et du Département, comme je viens de l'évoquer, peut gripper la machine à tout moment, voire la casser.*

La Communauté de Communes est donc condamnée à rester une structure de gestion qui, tôt ou tard, pour survivre, devra avoir recours à la seule solution qui lui reste, soit une forte augmentation des impôts ou alors, rogner

petit à petit sur les services qu'elle propose à la population. La Communauté de Communes ne pourrait jamais devenir une structure de projets qui développeraient notre territoire : création des zones d'activités intercommunales de Bischwihr et de Muntzenheim, extension de la déchetterie, poursuite du programme d'assainissement de Fortschwihr, station d'épuration de Muntzenheim, station sous vide de Wickerschihr, sécurisation de l'approvisionnement en eau par un second captage, etc..., autant de projets morts nés, faute de moyens.

Il fallait donc trouver une solution qui pouvait être un rapprochement avec une structure intercommunale voisine plus forte : la Communauté de Communes du Pays de Brisach n'a pas trouvé grâce aux yeux de la majorité de nos communes (ce n'est pas notre bassin de vie). Il restait la CAC et de prime abord, l'esprit ouvert de son Président a permis, au vu des études chiffrées réalisées par les services, une prise de conscience de ce que la CAC est susceptible d'apporter à notre territoire dans le cadre de ses compétences, tout en lui donnant les moyens prévus par la loi, de continuer d'assurer les services à la population, comme actuellement.

Cette position qui a l'avantage de ne pas abandonner Grussenheim et qui, à mon sens, est tout à fait favorable à notre territoire et à la préservation de l'identité du pôle Ried Brun, à condition que les communes soient solidaires, je l'avais résumée dans le titre de mon mot de l'avant dernier numéro du S'Krüttblatt : un pied à la CAC, l'autre au Ried Brun, formule d'ailleurs reprise dans L'Alsace !

En tous les cas, il reste du pain sur la planche et l'année 2012 devra être mise à profit pour affiner les études, notamment financières, pour discuter avec la CAC de la convention de mise à disposition de l'Espace Ried Brun et d'approfondir la question de l'exercice des compétences non assurées par la CAC à travers un syndicat.

L'avenir nous dira si nous avons raison ou non d'opter pour la CAC ; la décision n'était pas facile et elle n'a pas été prise de gaieté de cœur. Néanmoins, pour ma part, je veux être confiant. »

La CCPRB elle-même vous a adressé une édition spéciale, fin décembre 2011, consacrée à « *Notre intercommunalité : hier, aujourd'hui, demain* ». De plus, elle a invité l'ensemble de la population à une réunion publique consacrée exclusivement à l'intercommunalité, lors de sa présentation des vœux, le 21 janvier 2012, avec possibilité de débat.

Ce fut une rencontre mémorable, diversement appréciée, qui a fait l'objet de nombreux commentaires et de prises de positions dans la presse. C'est en

fait l'intervention surprise et musclée du Président de la CAC, qui a suscité des controverses, non pas tant, à mon avis, sur le fond, puisque M. Gilbert MEYER, partant du principe que les habitants du Ried Brun n'étaient pas suffisamment informés du pourquoi de la concertation entre la CCPRB et la CAC, s'est limité à dresser le diagnostic fiscal et budgétaire –certes de façon sévère- du Ried Brun. C'était plutôt la forme : le moment et le lieu choisis, l'art et la manière pour rappeler les constats à certains, qui a pu déplaire, mettre mal à l'aise et a entraîné les réactions que l'on sait.

Sur le fond, le Président de la CAC a rappelé :

- La dette du Ried Brun : plus de 5,8 M€, intérêts compris, soit un montant de 650 €/habitant
- Le déficit du transport public dont le coût annuel est estimé à 270 000 €, la CAC ayant d'ores et déjà financé volontairement près de 400 000 € depuis 2004
- La fiscalité additionnelle aujourd'hui demandée par la CCPRB et qui, en cas de fusion, retournerait aux communes, mais la ferait partager avec la CAC, celle-ci ayant recours à la fiscalité professionnelle unique
- Le taux de redevances eau et assainissement : les tarifs du Ried Brun dépassent en moyenne de 50 % ceux de la CAC, une harmonisation des tarifs lui ferait supporter une contre valeur de 220 000 €/an
- La capacité de remboursement des emprunts : au vu de la capacité de l'autofinancement du Ried Brun, il ne lui serait pas possible d'engager de nouveaux emprunts pour de l'investissement, sans augmenter massivement la fiscalité
- Le budget du Ried Brun ne permet pas de réaliser un investissement majeur ; les travaux d'investissement en attente au Ried Brun sont estimés par le Président de la CAC au minimum à 10 M€.

Ces constats nous étaient connus ; pour ma part, vous le savez, j'ai essayé de vous sensibiliser à ces difficultés du Ried Brun, qui relèvent toutefois d'un choix des élus, à savoir proposer le maximum de services et de mutualisation au profit des habitants. Mais aujourd'hui, du fait de la réforme institutionnelle en cours et des incertitudes liées à la crise avec la raréfaction de l'argent public, une réflexion sur le devenir de notre intercommunalité devait être engagée ; elle l'a été et l'option d'une fusion avec la CAC a donc été retenue.

M. Gilbert MEYER qui par ailleurs souhaite que toutes les communes concernées se prononcent, s'est déclaré favorable à la poursuite des travaux dans le cadre des pourparlers en cours entre la CCPRB et la CAC. Dans un courrier du 26 janvier 2012, il réaffirme à cet égard au Président Bernard GERBER la solidarité de la CAC, l'écoute de celle-ci pour avancer, dans l'intérêt des administrés qui « y gagneront de toute façon à moyen terme ».

Il est temps à présent, après cette péripétie, de reprendre le chemin des négociations et des études et de mettre à profit cette année 2012 pour avancer et déboucher sur une solution.

Faisons fi des susceptibilités et querelles de personnes qui, elles, passent ; notre territoire, quant à lui, restera.

Le Maire
Bernard DIRNINGER

Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance du 3 février 2012 et informations diverses

■ *Urbanisme :*

Les déclarations préalables pour :

- Le remplacement d'une clôture existante par un mur en béton surmonté d'un grillage, 11 Grand'rue, présentée par M. Michel RINGLER
- Un raccordement électrique pour branchement caravane, 10 impasse de la Digue, présentée par M. Jacques HAUMESSER,

ainsi que la demande de permis de construire un bâtiment agricole à usage de stockage de matériels, 29 rue des Vosges, présentée par M. Jean-Paul MERTZ, ont été transmises à la Direction départementale des Territoires pour instruction.

■ *Droit de préemption :*

La Commune renonce à l'exercice du droit de préemption concernant un terrain d'une contenance de 6 ares, sis rue des Vosges.

■ *Avenant n° 02 de prolongation de la Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue et de la place de l'Église :*

Le Conseil municipal, vu les différentes réunions supplémentaires en fonction de l'évolution d'avancement, a accepté le montant correspondant de l'avenant, soit 1 016,25 € HT, portant le montant définitif du marché à 8 392,35 € TTC.

■ *Déplacement d'ouvrage gaz – rue de Jebnheim :*

Pour des raisons de sécurité, il y a lieu de déplacer la conduite gaz partant de la rue

de Jebnheim pour alimenter l'église, actuellement située sur des terrains privés, sur le domaine public. Après négociation relative à la répartition de la prise en charge financière de ce déplacement, l'offre de Réseau Gaz, acceptée par le Conseil municipal, s'élève à 5 518,65 € HT, soit 6 600,31 € TTC. Ces travaux seront mis à profit pour déplacer également la conduite d'eau potable alimentant l'église, elle aussi située en partie sur terrains privés ; la Communauté de Commune du Pays du Ried Brun prendra en charge ces coûts.

- ***Recours en annulation de M. et Mme Martin HAUMESSER contre la Commune devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, portant sur l'arrêté du Maire du 31 août 2011 réglementant la sonnerie de l'Angélus du matin – autorisation au Maire de défendre la Commune dans cette nouvelle affaire :***

Il est rappelé qu'en application du jugement du TA du 1^{er} juin 2011, le Maire a reculé l'heure de la sonnerie de l'Angélus de 6 h 00 à 6 h 30. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le recours à un avocat pour représenter la Commune dans ce dossier et autorise le Maire à défendre les intérêts de la Commune.

- ***Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la Bibliothèque municipale, suite au décès de M. Jean-Michel LODWITZ :***

Le Conseil municipal a nommé Mme Doris LIEBY en qualité de titulaire et M. Jean-Claude JAEGLI en tant que suppléant.

- ***Réunion du 25 janvier 2012 de l'Association Foncière :***

Le Maire signale les points de l'ordre du jour : compte administratif 2011 ; budget primitif 2012 qui s'équilibre à 30 982 € pour le fonctionnement et à 12 320 € pour l'investissement ; les travaux réalisés en 2011 et ceux à exécuter en 2012, dont la réfection de l'enrobé détérioré du Gradweg ; en divers a été évoquée la réforme relative aux nouveaux statuts des associations foncières.

- ***Réunion du 26 janvier 2012 du Bureau du Conseil de Communauté du Pays du Ried Brun :***

Le Maire signale les principaux points discutés :

- - programme anim'jeunes des vacances de carnaval, fixation des tarifs et engagement d'un personnel occasionnel ;
- - nomination du nouveau coordonnateur de réseau des écoles du Pays du Ried Brun, à savoir M. Olivier REBETEZ, en remplacement de M. Jean-Michel LODWITZ ;
- - candidature pour un poste de gardiennage à la déchetterie ;
- - convention avec l'école de musique de Muntzenheim.

- ***Lettre de mise en demeure du 12 décembre 2011 de la Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin aux locataires de chasses sur le secteur de Colmar et des communes environnantes :***

La DDT rappelle, au vu de l'évolution des surfaces agricoles ayant eu à subir des dégâts de sangliers en 2011, la nécessité de réduire le nombre de sangliers

surabondant, afin de limiter la population ; il convient de réduire de manière significative les dégâts engendrés par ce gibier, ainsi que le risque qu'il occasionne pour la population, notamment sur le réseau routier. Les locataires de chasses doivent rendre compte des résultats obtenus sur la campagne de chasse 2011-2012 ; à défaut ou en l'absence de résultats probants, le Préfet pourra ordonner des chasses et des battues administratives dirigées par la Louveterie du Haut-Rhin.

■ ***Courriel d'un administré :***

Le Maire donne lecture d'un email d'un particulier qui déplore la décision de la municipalité de n'avoir pas organisé la cérémonie des vœux pour la nouvelle année, alors qu'elle aurait été l'occasion d'« informer les habitants des tenants et aboutissants de l'intégration à la CAC », ainsi que de sa réponse.

■ ***Don du sang :***

La collecte organisée le 15 décembre 2011 à Jebnheim a permis d'accueillir 100 donateurs de sang.

■ ***État civil de l'année 2011 :***

○ **Naissances :**

- 5 janvier, Lina de Cédric BARSCH et Anna GOITO
- 28 février, Elliot de Mathieu SOTOT et Sophie DUCHENNE-CRETIER
- 3 mai, Nicolas de Gaël SEURET et Christelle BOEHLIY
- 14 mai, Clémentin de Matthieu DELCOURT et Virginie DIRNINGER
- 24 septembre, Mélina de Guillaume FRIEH et Isabelle BAPST
- 2 novembre, Adèle de Lionel BECHDOLFF et Tania HAUMESSER
- 13 novembre, Louis de David SCHMIDT et Céline LABRE

○ **Mariages :**

- 11 juin, Olivier RAEHM et Emmanuelle ECKERT
- 16 juillet, Cyrille MAREY et Julie BUTTIGHOFFER à Bergheim
- 10 septembre, Julien BURDLOFF et Laura DELUCA à Holtzwihr

○ **Décès :**

- 10 janvier, Marie-Thérèse HAUMESSER
- 18 août, Germaine DIRNINGER
- 26 septembre, Lucien MEYER
- 16 octobre, Jean-Michel LODWITZ

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs

Ce document regroupe les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs recensés dans le département.

Outil d'information du grand public, il est consultable en mairie. Il peut également être consulté sur le site internet www.haut-rhin.gouv.fr



Association des parents d'élèves du Ried Brun

L'association des parents d'élèves du Ried Brun concerne les écoles des communes de Bischwihr, Fortschwihr, Riedwihr et Wickerschihr. Son rôle est de faciliter les rapports entre les parents, le corps enseignant et les autorités. Elle a pour objet de participer à l'amélioration des conditions de vie scolaire des enfants et d'étudier ainsi toute question relative à l'intérêt des élèves et de poursuivre l'application des conclusions de ces études.

L'association, représentative des familles, soutient les écoles dans leurs activités éducatives, culturelles, sportives ou sociales.

Pour financer les projets des différentes écoles, l'association a mené deux actions au cours de l'année scolaire 2010/2011 :

- Vente de cabas personnalisés
- Tombola de la Saint Valentin

Parallèlement à ces actions, l'association a organisé deux manifestations qui ont rencontré un grand succès :

- Une soirée jeux au périscolaire de Fortschwihr avec vente de crêpes et boissons suivie de lectures de contes en partenariat avec l'association « La Bouquinette ».
- Kermesse de fin d'année à Bischwihr : spectacle présenté par les classes du RPI au cours de la matinée. L'après-midi, les enfants ont pu profiter des activités ludiques présentées par l'association.



*Participation à la soirée
Halloween organisée par
l'association La Bouquinette*



Soirée Jeux



Kermesse de fin d'année

Les bénéfices de ces initiatives ont permis l'achat de matériel ainsi que le financement de sorties pour les classes du RPI.

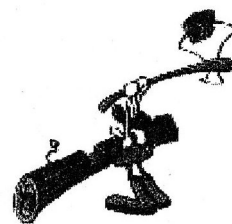
L'association souhaite reconduire certains de ces événements et en organiser de nouveaux.

Aussi invitons-nous tous les parents à nous rejoindre pour participer aux différents projets qui vont rythmer cette année scolaire.

Nos coordonnées :

Présidente :	Nadine RESCH-ROSIN	03 89 86 14 70
Vice-Président :	Christophe GUILLO	03 89 49 14 63
Secrétaire :	Florence PRIOR	03 89 86 14 56

- **VOUS FAITES DU BOIS DE CHAUFFAGE EN FORET,
PENSEZ A VOTRE SECURITE ET A CELLE DES AUTRES**



De nombreux accidents surviennent chaque année lors de ces travaux. Les plus fréquents sont :

- Les chutes de branches ou d'arbres,
- Les coupures avec la tronçonneuse,
- Les chutes lors de la marche en terrain difficile,
- Les retournements ou cabrage de tracteur,

Afin de diminuer le nombre et la gravité de ces accidents, nous vous conseillons de respecter les mesures de prévention suivantes :

- Ne surestimez pas vos compétences pour l'utilisation de la tronçonneuse,
- Ayez du matériel en bon état : structure de protection contre le retournement pour les tracteurs, dispositifs de sécurité en état de fonctionnement pour les tronçonneuses (frein de chaîne, double gâchette, chaîne anti rebond correctement affûtée, ...), coins et merlins ébarbés, tourne bille. Ne dépassez pas la charge admissible sur votre remorque.
- Portez les équipements de protection individuelle adaptés : casque forestier, pantalon anti-coupure, chaussures ou bottes de sécurité, gants,
- Ne partez jamais seul sur un chantier. Dans tous les cas informez votre entourage du lieu précis de travail et de l'heure à laquelle vous arrêtez le travail. Préférez le travail en équipe.
- Munissez vous d'une trousse de l'urgence et d'un téléphone portable. Repérez un site de bonne émission pour votre téléphone portable avant de commencer le travail.
- Laissez la voie d'accès au chantier libre et garez votre véhicule dans le sens du départ.

En cas d'accident

Pompier 18

SAMU 15

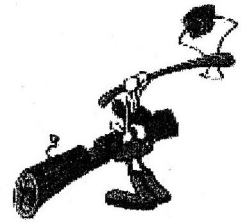
Depuis un mobile 112

Le message d'appel devra préciser

- le lieu exact de l'accident
- la nature de l'accident et des blessures,
- toute situation particulière.

Les conditions météorologiques défavorables (vent fort, pluie, neige, verglas,..) augmentent les risques d'accident. N'hésitez pas à interrompre votre travail.

PENSEZ AU RESPECT DES PEUPLEMENTS ET DES SOLS FORESTIERS



l'ONF et les Communes Forestières sont de plus en plus attentives à la préservation de la biodiversité dans le cadre de l'exploitation forestière et se sont engagés sur différentes mesures prises dans le cadre du Grenelle de l'Environnement,

A ce titre une plus grande attention doit être apportée à la sensibilité des sols et à leur appauvrissement par une exportation trop importante de branches et de feuillages.

IL VOUS EST DONC DEMANDE :

- Dans le cadre de la prévention du tassement des sols :
 - ✓ de respecter scrupuleusement les consignes du service forestier, de suspension temporaire de l'exploitation ou de la vidange des bois, lorsque les conditions météorologiques sont défavorables (sols détrempés).
 - ✓ De circuler sur les cloisonnements d'exploitation lorsqu'ils existent ou à défaut de réutiliser les anciens cheminements.
- Dans le domaine du traitement des rémanents d'exploitation :
 - ✓ De ne plus brûler les branches mais de les laisser de préférence dispersées sur le sol, ou de les entasser sur moins de 0,50 m de hauteur et permettre ainsi:
 - la protection du sol contre le dessèchement les premiers étés suivant la coupe.
 - de favoriser l'installation et le développement de semis naturels et de rejets de souche à l'abri du gel et du soleil, voire de la dent du gibier
 - de préserver et de favoriser la diversité de la faune, de la flore et des micro-organismes.
 - de laisser le sol s'enrichir de la matière organique (humus) issue de la décomposition de ces produits, ainsi que des éléments minéraux particulièrement concentrés dans les branches fines et les feuilles des arbres.